Jean-Baptiste André Godin à Emmanuel Arago, 1er juin 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation2 p. (376r, 377v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Emmanuel Arago, 1er juin 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45835

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction1er juin 1869
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireArago, Emmanuel (1812-1896)
Lieu de destination7, rue Pasquier, Paris

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Arago qu'il n'a pas reçu de lettre de Noizet depuis la lettre qu'il lui a écrite, et que Noizet le pressait alors parce que le président du tribunal voulait faire prêter serment aux experts. Godin explique à Arago qu'il fait mettre au net son mémoire pour les experts et il lui demande s'il doit lui envoyer son manuscrit avant impression. Sur les brevets Joly et Bouët : Coré n'a remis que des copies au lieu de rendre les originaux ; Godin demande à Arago de faire faire une levée officielle de ces brevets. NotesGodin fait référence au brevet de Jacques Charles Antoine Joly et Georges Élie David Bouët n° 12333 du 11 septembre 1851 pour un poêle pyrofère (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB12333, http://bases-brevets19e.inpi.fr/, consulté le 17 janvier 2024).

Mots-clés

Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citées

- Coré, François (1813-18..?)
- Noizet, Charles René

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/01/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45835?context=pdf

Guise le 1 juin 1869

Cher Monsieur

Je n'ai pas reçu de lettres de M. Noiret depuis celles que je vous ai écrite mais alors il me pressait beaucoup me disant que le président insistait pour voir presser l'expertise et faire prêter serment aux experts. il manifestait sa surprise que je ne fusse pas prêt et me disait que cela pouvait devenir embarrassant pour moi

Je fais mettre au net un mémoire pour les experts mettant en lumière toutes les questions qui leur sont posées par la cour je vous demandais dans mes dernières si je devais vous l'envoyer en manuscrit avant de le livrer a l'impression

Je pourrais vous l'envoyer avec le dossier dans lequel je n'ai a la place des brevets jolis-et Bouet (que j'ai fait lever) que les copies de M. Coré il est donc évident qu'il ne m'a pas remis les originaux comme vous

Monsieur E. Arago

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45835?context=pdf

377

me laviez dit vous vous etes donc
laissé doublement abuser par cet
homme vous me rendriez service
de faire demander une levée officielle
de ces brevets si la restitution ne
peut men etre faite car je crois
quils sont necessaires au dossier, jai
pu un instant croire que ces brevets
etaient restes a Metz. mais avec
les chiffons qui sont au dossier
copiés de la main de M Coré
je ne mets plus en doute que
ce que vous aviez accepté comme
une restitution dans le temps ou
je vous avais prié de laisser de
lui, na été de sa part qu'une
remise de pieces sans valeur et
que mes veritables brevets sont
restes entre ces mains
Veuillez agréer mes bien cordiales
civilités

Godin